

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2020**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 19  
- votants par procuration 8  
- absents 2  
- total des votants 27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 2 mars 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-huit février, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

**Étaient présents :**

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Mourad BETTAHAR, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Xavier PICAUVET

qui donne pouvoir à M. Patrick WALCZAK

M. Jean-Paul MANGIN

qui donne pouvoir à Mme Sylvie LEGENTIL

M. Romuald HAUCHECORNE

qui donne pouvoir à Mme Carole BIGUEUR

M. Frédéric LE PAGE

qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

Mme Fabiola ANQUETIL

qui donne pouvoir à Mme Claudine COUTURE

Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT)

qui donne pouvoir à Mme Brigitte LEROUX

M. Paul DHAILLE

qui donne pouvoir à Mme Christine DECHAMPS

M. Teddy LECLERC

qui donne pouvoir à M. Jean-Yves GOGNET

**Absents :**

Mme Lesline BOIXEL, M. Yann BEUX, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Kamel BELGHACHEM est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.11/02.20**

**Objet :** Création d'une Maison de l'Enfance et de la Famille  
Avenant 2 au lot n°5

**Délibération n°: D.11/02.20**

**Objet : Création d'une Maison de l'Enfance et de la Famille  
Avenant 2 au lot n°5**

Monsieur WALCZAK rappelle que dans le cadre de la réalisation de la Maison de l'Enfance et de la Famille, le Conseil Municipal a autorisé, lors de sa séance du 15 février 2018, la signature du marché de travaux du lot n°5 "Menuiseries intérieures - isolations - cloisons - doublages - plafonds" avec la société MORICE, pour un montant de 316 501,70 € H.T., soit 379 802,04 € TTC.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de passer, en commun accord avec l'entreprise MORICE, un avenant de moins-value au marché au regard de la non réalisation de travaux et ce, pour un montant de 2 180,00 € HT, soit 2 616,00 € TTC (entraînant une incidence financière cumulée de - 0,17%).

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-4 et L2122-29,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 25 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant que la rémunération de l'entreprise MORICE est modifiée et qu'il est nécessaire d'établir un avenant de moins-value d'un montant de 2 180,00 € HT, soit 2 616,00 € TTC,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider l'avenant n°2 au marché de l'entreprise MORICE, pour un montant en moins-value de 2 616,00 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant avec la société MORICE.

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,





MAITRE D'OUVRAGE :

VILLE DE LILLEBONNE - HOTEL DE VILLE - BP 20071 - 76170 LILLEBONNE  
CREATION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE  
**AVENANT N° 2 Valant Ordre de service.**

ENTREPRISE :  
DEMEURANT A

MORICE  
877 Route du vieux louvelot  
76490 LOUVETOT

ADJUDICATAIRE DES TRAVAUX AU : LOT N°5 MENUISERIE INTERIEURE  
OBJET DE L'AVENANT 1 :

En plus value : Suivant devis joint pour diverses adaptations sur chantier : 14 087,50 E. HT

En moins value : Suivant devis joint pour diverses adaptations sur chantier : 12 437,5 E. HT

Soit une plus value globale de : 1 650 E. HT

OBJET DE L'AVENANT 2 :

Suppression de l'organigramme à la demande de la Mairie : - 2180 E. HT

MONTANT DU MARCHÉ de base HT	316 501,70 €
TVA :	63 300,34 €
MONTANT DU MARCHÉ INITIAL TTC :	379 802,04 €
AVENANT 1 HT	1 650,00 €
TVA 20 % :	330,00 €
AVENANT 1 TTC	1 980,00 €
AVENANT 2 HT :	-2 180,00 €
TVA 20 % :	436,00 €
AVENANT 2 TTC :	(2 616,00 €)
NOUVEAU MONTANT HT DU MARCHÉ	315 971,70 €
TVA 20 % :	63 194,34 €
NOUVEAU MONTANT TTC DU MARCHÉ	379 166,04 €

À Sotteville Les Rouen, le 07/02/2020

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

L'ARCHITECTE

L'ENTREPRISE  
(Signature et Cachet)

MORICE  
877 Route du vieux louvelot  
76490 LOUVETOT

ERIC DUVAL ARCHITECTE  
N° ORDRE 35170  
5 PLACE DES MARTYRS  
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

Imm. VANCOUVER 5, place des Martyrs  
76300 Sotteville les Rouen

Tel 02 35 63 82 86 - Fax 02 35 63 45 83

4, quai de la Tour Grise  
27500 Pont-Audemer

